

**Commune de AVAPESSA (Haute-Corse - 20225)**

Maître Jacques LAZIZI

Notaire

8 Avenue de la Viguerie

13260 CASSIS

jacques.lazizi@13126.notaires.fr – 04.42.04.42.04

**AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE**

Aux termes d'un acte reçu par Maître Jacques LAZIZI, Notaire susnommé, le 11 Avril 2026, il a été constaté la qualité de propriétaire de :

1°) Madame Jacqueline Dévinia LORENZI, demeurant à BASTIA (20200) 4 rue Impératrice Eugénie. Née à AREGNO (20220), le 29 décembre 1932. Décédée à BASTIA (20200) le 15 Juin 2023.

2°) Madame Marie Jeanne LORENZI, demeurant à BASTIA (20200) 3 Rue César Campinchi, Née à AREGNO (20220), le 15 Mars 1930, Décédée à BASTIA, le 18 Octobre 2019

3°) Monsieur Laurent LORENZI, demeurant à MONTELMAR (Drôme) Résidence « Chanterose », 11 Rue Paul Nègre, Né à AREGNO (Haute-Corse), le 5 février 1934. Décédé à VALENCE (Drôme), le 22 Décembre 1989.

Du bien ci-après désigné :

Commune de AVAPESSA (20225 – Haute-Corse) :

Une parcelle de terrain à bâtir cadastrée section A Numéro 505, lieudit « Ogliastriccia a Petricajo » pour une contenance de 11a 45ca

La possession de ces biens a eu lieu de façon paisible, publique, continue et non équivoque, depuis plus de trente ans, et réunissant ainsi les conditions prévues par les articles 2261 et 2272 du Code civil.

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

*« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire. Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière ».*

Le présent avis sera affiché en mairie pendant trois mois.

Pour avis  
Maître Jacques LAZIZI

Adresse courriel de l'étude : jacques.lazizi@13126.notaires.fr (où doit être envoyé l'avis de réception par la Préfecture et la C.D.C).